



SNUipp-FSU



SE-UNSA



SNUDI-FO

Adresse des élus SNUipp-FSU, SE-UNSA, SNUDI-FO à la CAPD à tous les collègues de Vaucluse concernant le mouvement 2008

Les élus du personnel exigent le retour à l'égalité de traitement entre tous les collègues - qu'ils soient à titre provisoire ou à titre définitif - permettant un réel contrôle des opérations de l'Administration par les élus du personnel.

Les élus du personnel dénoncent

- l'absence de réponse aux problèmes posés par les personnels confrontés aux nouvelles règles et à la modification des circonscriptions,
- la non consultation des élus du personnel en amont des décisions,
- la non information des personnels concernés sur des modifications importantes touchant leurs conditions d'exercice,
- la non parution de l'« arrêté Carte scolaire » avant le début des opérations du mouvement,
- la non publication à tous les personnels des « postes réservés sortants IUFM » au moment de la parution de la circulaire Mouvement, c'est à dire au début des opérations.
- l'absence d'information sur le retard des accusés réceptions.

Les élus du personnel contestent l'affirmation de l'Inspecteur d'Académie « la liste des postes réservés a fait l'objet d'une présentation en CAPD » : c'est faux !

Les élus du personnel revendiquent donc en conséquence :

- le retrait des points de bonification pour les collègues à titre provisoire, des points de stabilité pour les collègues à titre définitif,
- le retrait de l'examen des « postes réservés » à la 1ère phase,
- le retour à la possibilité de priorité de maintien sur poste identique à 50 % à la 2^{ème} phase.

Nous exigeons une audience en urgence auprès de l'IA pour obtenir des réponses garantissant l'égalité de traitement entre tous les collègues pour ce mouvement 2008 et permettant un réel contrôle des opérations de l'Administration.

Nous rendrons compte des réponses obtenues à l'issue de l'audience et examinerons les suites éventuelles de l'action pour garantir un mouvement 2008 transparent et égalitaire.

Avignon, le 30 avril 2008